

UN JOURNAL CATHOLIQUE DANS UNE PAROISSE C'EST UNE MISSION PERPETUELLE. LEON XIII



FONDÉ EN 1893

PUBLIÉ LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT

POUR LE CANADA

Un an.....\$1.00

Six mois......50

POUR LES ETATS-UNIS

Un an.....\$1.50

Six mois......75

POUR L'EUROPE

Un an.....\$1.50

Six mois.....1.00

Les abonnements sont payable d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arriérés.

Ceux qui changent d'adresse devront nous donner l'ancienne aussi bien que la nouvelle.

Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à

L'IMPARTIAL Tignish, Ile du Prince Edouard

L'IMPARTIAL

Tignish, Mardi, 15 Mars 1910

Vers Rome

Le mouvement ritualiste ne se ralentit pas en Angleterre. On pouvait croire, au début, que ce retour à la liturgie romaine était dû au puissant attrait de nos belles cérémonies catholiques, à la magnificence et au symbolisme de nos rites qui contrastent singulièrement avec la sécheresse des réunions protestantes et avec la nudité de leurs sanctuaires. L'engouement, disait-on, passera, et le peuple et les pasteurs reviendront au pur anglicanisme. Il semble qu'il n'en est rien. Les pratiques de notre culte, sinon les dogmes essentiels de notre foi, gagnent du terrain dans les paroisses anglaises. Notons quelques traits suggestifs de cet esprit nouveau.

Dans le diocèse de Chichester, le rituel autorisé du "Prayer Book" a été revu, corrigé et surtout amplifié par les pasteurs, au gré de leurs outils. Tant de cérémonies y ont été introduites, tant de vieux rites ont été rétablis, et il y a une si grande variété d'un temple à l'autre, que l'évêque a cru devoir intervenir. Sa lettre pastorale du commencement de l'année, demande au clergé la description des divers services liturgiques usités dans chaque église. L'évêque déclare qu'il ne songe pas à interdire ces nouveautés; il désire plutôt leur accorder la reconnaissance officielle, après avoir essayé de les unifier.

Pour avoir une idée des divergences du culte anglicain, il suffit d'ouvrir un calendrier ecclésiastique pour 1910, un calendrier de la nuance ritualiste, bien entendu. Nous sommes immédiatement renseignés sur la signification des couleurs liturgiques. Les vêtements sacerdotaux ne sont pas mentionnés, mais à quoi sert de signaler les couleurs, s'il n'y a point d'ornements?

Au 25 mai, nous trouvons comme dans le calendrier catholique, la Fête Dieu, ou le "Corpus Christi", selon l'expression latine. Cette indication est d'autant plus étrange, que la fête elle-même est de date relativement récente, puisque la fixation du jour de la fête Dieu remonte au treizième siècle. Mais la glose du commentateur ritualiste est encore plus étonnante: La fête du Corps du Christ, instituée en l'honneur du Saint-Sacrement du Corps et du Sang du Christ, est observée le premier jeudi qui suit la "Trinité". Comme le Jeudi-Saint, anniversaire de l'institution, tombe au milieu de la Semaine Sainte, le sentiment chrétien suggère qu'il faut choisir un autre jour pour célébrer la fête dans la joie.

Il est probable que le commentateur du calendrier n'ignore pas que cette solennité a été établie par le Pape Urbain IV. Il y a là, on l'avouera, une reconnaissance im-

plite de l'autorité suprême du Souverain Pontife. Les protestants avertis ne s'y tromperont pas.

Un autre indice du même esprit également réfractaire à la Réforme, c'est la Commémoration des trépassés. On sait qu'un des principaux points de mire des réformateurs fut le purgatoire, "un produit diaboli que" selon Luther, une pernicieuse invention de Satan, d'après Calvin. Actuellement les hérétiques, surtout en Angleterre, admettent assez facilement l'existence d'un état d'expiation, qui tient le milieu entre le ciel et l'enfer. Leur calendrier en fait foi: "La Commémoration des fidèles défunts a été biffée du calendrier à cause des abus qui accompagnaient jadis la célébration de cette cérémonie. Maintenant que ces abus n'existent plus, il importe de revenir à cette solennité. L'offrande du Sacrifice eucharistique pour le repos des fidèles trépassés en sera le principal élément".

Un almanach tout différent, rédigé aussi par un pasteur, mais furieusement antiritualiste, déplore et flétrit les coutumes romaines qui s'infiltrèrent dans l'Eglise établie. Il nous apprend que 9,000 membres du clergé anglicain, parmi lesquels dix-neuf évêques sont favorable au mouvement ritualiste, et il dénonce les multiples associations protestantes, fondées dans le dessein d'amener l'Angleterre sous la houlette de l'Evêque de Rome.

Ainsi la Société de la Sainte-Croix instituée en 1855, ne cache pas son intention de conduire les anglicans vers l'Eglise catholique. Une autre association tend au même but, en préconisant l'union filiale de toutes les branches du christianisme.

Une troisième s'intitule hardiment "la Confrérie du Saint-Sacrement".

Le "Club d'Acuin" prie pour le Pape, qu'il considère comme le "Père" des fidèles et le "Saint Pontife".

La Confrérie des Ames offre des messes pour le soulagement des âmes du purgatoire.

Les Soeurs de Kilburn apprenant aux enfants, entre autres "énormités", la présence réelle et la Con-fession.

Les Compagnons de St. Jean observent le jeûne et l'abstinence, chaque vendredi; ils opèrent principalement dans les universités, dont ils "fourvoient" la jeunesse.

Les Moines de Mirfield préchent la vie monastique, la confession auriculaire et le sacrifice de la messe.

Des images de la Vierge se voient dans la cathédrale de St. Paul et dans l'abbaye de Westminster, sans compter les temples de moindre importance.

Enfin, ce calendrier nous donne le nom des évêques qui tolèrent dans leur diocèse l'usage de l'encens et les tabernacles où l'Eucharistie est conservée pour les malades et présentée à l'adoration des fidèles.

Cette énumération est édifiante, et il ne faut pas oublier qu'elle est faite par un protestant qui parle à d'autres protestants.

Malgré ces points de contact dans les questions liturgiques et même dans les articles de foi, la plupart des ritualistes sont encore loin de nous. Ils se figurent que leur église anglicaine n'a été qu'épurée au dix-neuvième siècle. Il se cramponnent à la prétendue apostolicité de leur hiérarchie. Mais cette fiction ne résiste pas à un examen sérieux. Les historiens impartiaux avouent que l'église d'Angleterre était unie et subordonnée à celle de Rome. Spence, par exemple, admet que les premiers missionnaires, envoyés sur le continent cherchaient assidûment leurs directions auprès des Papes, et qu'avant la Réforme, la suprématie spirituelle du Pontife romain n'avait jamais été contestée.

Un autre historien contemporain, Jason, estime que le protestantisme iconoclaste a été imposée au peuple anglais par des mercenaires étrangers, et il regrette le vandalisme et la rapacité des spoliateurs.

Les appréciations de ces deux historiens, qui sont des ecclésiastiques anglais, sortent de leurs livres érudits et se répandront peu à peu dans le public, déjà enclin à se porter aux services religieux de l'Eglise catholique. Qu'en résulte-t-il? souhaitons que ce mouvement vers Rome ne s'arrête pas à l'adoption d'une partie de notre "Credo" et de notre liturgie.

Gazette de Liège

Les Acadiens auront-ils un Evêque de leur race ?

Sous ce titre La Patrie, de Montréal, du 28 février dernier, publiait en sa "Tribune libre" la communication suivante :

L'opposition faite à Rome contre le projet d'un nouveau diocèse en Acadie est basée sur l'opportunité d'introduire la question de race dans cette affaire. N'est-ce pas la question de race qui a empêché les Acadiens d'avoir un seul évêque de leur nationalité, depuis la fondation de l'Acadie et l'érection des diocèses dans les Provinces Maritimes? On crie au loup, et le loup est dans la bergerie depuis un siècle. Depuis que les Acadiens ont demandé un évêque de leur race, comme récompense de leurs longs services à l'église dans le pays, qu'ils ont fondé, leurs coreligionnaires d'autre origine, ont demandé quatre évêques dans le Canada, dans des centres où ils ne sont que des survivants et où ils sont en infime minorité. Est-ce à dessein de faire échouer le projet des Acadiens, si juste, si raisonnable et si différent des autres réclames? Il y a raison de le supposer. Dans tous les autorités romaines voyant la malveillance contre les justes réclames des Acadiens, seront embarrassées dans leur action vis-à-vis des Acadiens qu'ils désirent favoriser et récompenser.

Si Rome n'avait pas rencontré une opposition acharnée contre le projet proposé par la Propaganda aux évêques des Provinces Maritimes, les Acadiens auraient leur diocèse demandé et un évêque de leur race.

L'auront-ils, vu leurs indéniables mérites? Si le St. Père était bien renseigné, la chose serait certaine, mais....

ACADIEN

A cette communication, un autre Acadien répondait par la suivante, parue sous les mêmes titres dans La Patrie du 5 mars :

La PATRIE du 28 février dernier nous apporte, sous le titre ci dessus, une communication fort intéressante, mais découragée. Pour qui souffre les souffrances du "peuple martyr", le découragement se comprend. Mais il faut secouer sa torpeur! Quand on est dans le danger? il faut savoir le mépriser et tâcher d'en sortir.

Là, précisément dans ce danger où nous sommes, se trouve la clé de la situation—N'est-il pas évident que notre action, si action il y a—à été mal dirigée dès notre réveil, véritable résurrection? Pourquoi nous sommes-nous OBS-TINÉS, depuis notre premier congrès en 1882, à vouloir fléchir notre épiscopat, sous le fallacieux prétexte de "suivre la voie hiérarchique"? N'est-ce pas un article de foi que tout catholique, si infime fut-il, a le droit en matière ecclésiastique, de RECOURS DIRECT AU PONTIFE ROMAIN, sans passer par aucun intermédiaire? Et s'il y a eu des appels à la Justice du Pape, n'ont-ils pas été, malheureusement TOUT A FAIT ISOLÉS, quand le peuple entier, à chaque congrès et dès celui de 1882, devait envoyer des Suppliques couvertes des noms de tous les fidèles d'Acadie?

Le Pape peut-il sauver un peuple, malgré celui-ci? Le Pape peut-il croire huit ou dix personnes sur trois cent mille? A Rome même, ne devrait-il pas se trouver EN PERMANENCE quelqu'un au courant de la situation et disposant d'influences en état de contrebalancer celle des oppresseurs?

Pie X l'a dit et le répète souvent: "Agissez! Sans l'action, vous ne pouvez pas réussir!"—Et nous n'agissons pas....

ROD. LE FORT

Acadie, 2 mars 1910
A nos lecteurs de juger si ce dernier a raison.

Parlement federal
Le debat sur la marine

Ottawa, 3.—La discussion sur le projet de la Marine a soulevé des remarques très intéressantes aujourd'hui.

Le Dr Turcotte, député libéral, de Nicolet, déclare qu'il restera fidèle à la politique du gouvernement sur cette question. Il nie avoir jamais combattu le projet de création d'une marine canadienne, il a pu dire l'année dernière qu'il ne croyait pas le temps opportun de mettre ce projet à réalisation mais du moment que ses chefs en qui il a une confiance absolue et la majorité des électeurs de la province de Québec ainsi que des autres provinces se sont déclarés en faveur de l'établissement d'une marine, il votera pour le projet de loi du gouvernement. M. Turcotte s'élève contre les accusations portées par certains membres de la gauche contre les canadiens français. Les actes de leurs ancêtres et les leurs mêmes sont là pour prouver qu'il n'existe pas de plus loyaux sujets à la couronne britannique.

M. Turcotte ne voit pas quel crime a pu commettre sir Wilfrid en préconisant l'indépendance du Canada. C'est l'histoire de tous les empires, ils finissent un jour par se désagréger, soit comme résultat, du progrès, soit à la suite des guerres. L'empire britannique n'échappera pas à cette règle. D'ailleurs le Canada peut parfaitement obtenir son indépendance d'une façon pacifique. Il lui faudra d'ailleurs un jour choisir entre l'annexion ou l'indépendance et des deux cette dernière alternative est certainement préférable. Sir Wilfrid n'a donc fait que parler d'une chose qui arrivera forcément un jour.

Il n'est pas le seul d'ailleurs à avoir émis cette opinion. Des journaux impérialistes, des hommes d'Etat Anglais ont déclaré que l'Angleterre ne pourrait empêcher le

Canada de devenir indépendant. La création d'une flotte de guerre est le dernier pas vers l'indépendance.

Le rêve de M. Turcotte est de voir le drapeau de l'indépendance flotter sur le Canada, protégeant sous ses plis une population heureuse et un pays prospère, c'est pourquoi il votera pour le projet de loi du gouvernement, partageant en cela l'opinion des électeurs de son comté et aussi de la majorité de la population de la province de Québec.

Avant de reprendre son siège, M. Turcotte dit qu'il a été accusé dans un certain journal de faire partie du camp nationaliste, il s'en défend. Il est nationaliste, c'est vrai, mais pas comme l'entendent MM. Bourassa, Monk & Co., il est nationaliste, en ce sens qu'il s'est fait et se fera encore le champion des droits canadiens, mais se refusera toujours à monter sur des tréteaux pour prétendre que des prérogatives et les droits d'une race doivent être plus étendus que ceux d'une autre, comme le font actuellement ceux qui s'affichent comme les champions du parti nationaliste dans la province de Québec. Ce nationalisme est loin d'être celui qu'il professe et ces idées-là il ne les a jamais partagées.

M. Donnelly, conservateur, de Bruce sud, se déclare opposé au bill pour une raison principale, celle que la création d'une flotte va entraîner une dépense qui ne fera qu'aller en augmentant, mais à tout prendre que cette flotte devrait être sous le contrôle de l'armée.

Il votera pour l'amendement de M. Borden, de même que M. Gus. Porter, conservateur, de Hastings Ouest. M. E. Roy (Dorchester) déclare que M. Monk a créé une fausse impression sur ce projet de loi dans la province de Québec. Il a en effet répandu le bruit que Sir Wilfrid et le chef de l'opposition s'entendaient pour faire d'une flotte à la Grande-Bretagne. Peut-on tromper plus effrontément le pu-

blic. M. Roy traite du péril Germanique, la question du jour. Il n'y croit pas, pour la bonne raison que l'Angleterre elle-même n'y ajoute pas foi. Pourquoi le Canada en ferait-il alors une affaire d'Etat et donnerait-il \$25,000,000 dans le seul but d'aider la mère patrie à faire face à ce péril. Il est bien préférable de garder notre argent pour créer une marine canadienne. Cette flotte ne sera pas une armée offensive mais un moyen de protection.

D'ailleurs, le gouvernement ne fait qu'adopter en cela le système en honneur dans les autres pays celui des alliances. Grâce à cette marine, les relations avec la mère-patrie vont devenir plus étroites et il s'ensuivra une alliance basée sur le sentiment et l'intérêt, c'est dire, tout ce qu'il y a de plus précieux au monde pour un peuple.

M. Roy trouve ridicule que l'on vienne dire que par le fait que le Canada aura sa marine, il perdra son autonomie. Il n'en est rien dit-il, jamais le pays ne sera plus autonome et cela ne fera qu'augmenter d'année en année. Quant à savoir si le Canada a le droit d'avoir une marine, cela, d'après M. Roy ne fait aucun doute et non seulement c'est une nécessité, mais même un devoir.

Ceux qui pensent autrement sont des incapables ou des lâches, chez toutes les nations, en effet l'on retrouve ce sentiment de défense. Pourquoi le Canada ferait-il exception? Le pays est assez fort maintenant pour pouvoir lui-même à sa propre défense. Plutôt il sera peut être en mesure de venir en aide à la Grande-Bretagne.

Depuis cent ans le Canada n'a pas connu les horreurs de la guerre, grâce à la protection que lui a accordée l'Angleterre. Il en a profité pour se développer et se faire connaître au monde entier. Le temps est venu où il lui faut compléter son service de défense de côtes, qui sera bien utile que de créer une marine uniquement destinée à la guerre.

M. Roy se déclare opposé à un plébiscite. En effet, le gouvernement n'est-il pas chargé d'administrer les affaires du pays et les députés ne représentent-ils pas le peuple? Ces derniers ont pour devoir de se prononcer sur le projet de loi, libre à eux ensuite de rendre compte de leur conduite à leurs électeurs. Si l'on donnait droit à la demande de M. Monk, il n'y aurait aucune raison pour refuser qu'une telle requête soit présentée chaque fois qu'une mesure importante est discutée en Chambre. A quoi servirait alors les députés.

Pour toutes ces raisons M. Roy votera pour le projet de loi du gouvernement. Le Dr Paquet de l'Islet est en faveur du plébiscite. On ne peut en effet, d'après lui, lancer le pays dans une entreprise de l'importance de la création d'une marine, qui coûtera des sommes considérables, sans consulter le peuple au préalable.

Le Dr Paquet ne se déclare pas opposé à l'aide à prêter à l'Angleterre au cas où la mère patrie serait attaquée, mais ce qu'il veut c'est que le peuple puisse donner son opinion sur cette question très grave pour le pays. Aussi votera-t-il à la conclusion du débat pour les sous-amendement présenté par M. Monk. Il a fallu plus de deux heures au député de l'Islet pour exprimer cette opinion.

M. Lachance propose l'ajournement du débat qui sera repris lundi.

Aujourd'hui les députés continueront le vote des crédits du ministère des Travaux Publics.

AU SENAT

Deux bills ont subi leur troisième lecture. Celui amendant la loi des rentes viagères et celui de Sir Richard Scott facilitant les poursuites contre les voleurs de minerais. En comité, le sénat a discuté le bill du sénateur Belcourt à l'effet d'amender la loi de la cour d'échiquier de façon à autoriser des poursuites contre le gouvernement lorsqu'un individu ou une proprié-

té aurait souffert d'un accident survenu sur ou près d'un ouvrage public et causé par négligence d'un employé du gouvernement, ainsi que le bill prohibant la pollution des cours d'eau navigables ou des cours d'eau s'y jetant.



Ne laissez personne vous en imposer. Obtenez ce que vous demandez—le véritable Emplâtre au Menthol "D. & L." est préparé depuis plusieurs années par Davis & Lawrence Co., pour le soulagement rapide des douleurs du dos, maux de tête etc. Obtenez le véritable.

Nouvelles de Partout

La "Justice", de Holyoke, qui se fait un devoir de dénoncer com-il faut le travail d'assimilation et ceux qui en sont les architectes écrit ce qui suit :

"On me rapportait dernièrement un fait qui peut sembler incroyable, mais dont je ne puis moi-même douter à cause de la personne dont je le tenais. C'était dans une de nos paroisses canadiennes-françaises de l'Etat dans lequel nous vivons. Le curé, nouvellement arrivé, donnait un whist, probablement dans le but de faire plus ample connaissance avec ses paroissiens. Le curé était un Canadien-Français, qui parlait couramment l'anglais, aussi bien que le français. Pendant tout le temps que dura la partie, le curé n'adressa pas un mot de français à ceux qui étaient présents. On avait beau ne pas le comprendre, on avait beau lui répondre en français, l'aimable curé persistait à parler l'anglais. Il n'est inutile d'ajouter que ces bonnes gens ne sont pas encore revenus de la surprise que leur a causé leur pasteur et se demandent s'ils ont été victimes d'une farce ou bien s'ils ont affaire à un homme atteint d'anglomanie".

Nous lisons dans l'Union de Woonsocket, E. U. L'Impartial, de Tignish, vient de reprendre sa publication qu'il avait dû suspendre pendant quelques semaines. L'Impartial est, avec l'Evangeline, le plus vaillant de fenseur des droits des Canadiens. Les assimilateurs du Canada ne l'aiment pas plus que ceux d'ici aimant l'Union". C'est un journal catholique qui a sa part d'épreuves, mais qui tient bon malgré les attaques des ennemis devraient être ses meilleurs amis s'ils étaient aussi apôtres que lui.

Le "Catholic Register", du jeudi, 3 février, reproduisait la remarque suivante, faite par le "Christian Guardian":—Ontario wants no bilingual schools". Et le "Register" lui-même faisait cette réflexion:—People, however, sometimes get things which they do not want."

La vérité est un peu contré Ontario protestant et Ontario catholique, "de langue anglaise", partiellement, du moins, s'objectent aux écoles bilingues. Mais Ontario catholique et français les réclame, au nom de la justice et du droit! Il les obtiendra.

Frank S. Gaudet

CONTRACTOR & GENERAL CARPENTER

Lumber of all Kind, Shingles, Moldings, Doors & Windows, all kind of finished lumber for building purposes, supplied at short notice.

Tignish, P. E. Island
March 1st, 1910. 6 mos.

Dr. A. L. Purdy, Dentist

ALBERTON

Will be at Tignish, until further notice, the 24rd. and 25th. of the month and every last Tuesday and Wednesday of each month.

J. H. Myrick & Co

IMPORTERS AND DEALERS

DRY GOODS

HARDWARE

BOOTS & SHOES

FINE

GROCERIES

And Fishing

Supplies

AT TIGNISH

and

ALBERTON

We have just

opened a full and

complete stock of

NEW GOODS

We are prepared

to supply the wants

to the farmer fish-

erman and mecha-

nic

We invite in-

teresting purchasers

to give us a call

and they will find

we can meet all

competitors, and

save them the

trouble and expen-

se of going to

Summerside or

Charlottetown.

OVER 65 YEARS' EXPERIENCE



TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c.

Scientific American.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York